Image not found or type unknown

# Trajet droit de visite enfants

Par **juliebr659**, le **27/11/2014** à **22:10**

Mon ex mari est parti vivre chez sa nouvelle compagne à 50min de chez moi, là où je vis avec mes enfants dans l'ex maison familiale que j'ai conservée, les enfants dont j'ai la garde voient leur père un weekend sur deux et vacances scolaires. Qui doit faire les trajets?..et en supporter le coût ?..les deux?...lui?..moi? Je précise que j'habite toujours au même endroit qu'avant, que mon ex mari est parti vivre à 50min de la maison bien avant la procédure de divorce, toutefois nous avons divorcé par consentement mutuel. Une autre précision,il a choisi de se rapprocher de son emploi et n'a jamais demandé la garde alternée.
Et autre point important, niveau financier, la voiture ainsi que les carburant ne lui coûtent rien puisqu'il s'agit d'une voiture professionnelle qu'il a le droit d'utiliser à titre personnel. De plus, il a effectué les trajets pendant plus de deux ans sans contester mais suite à des conflits d'autre nature, il veut qu'on les fasse chacun, ou mi chemin, ou un l'un, l'aller et l autre le retour. Aie-je le droit de refuser de les faire sans bien sur remettre en cause ses droits de visite mais demander que les trajets soient entièrement à sa charge?
je vous remercie de votre précieuse réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés